

**ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX (année 2020)- Article L2123-24-1-1 du CGCT**

Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

<b>NOM</b>	<b>MANDAT</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MONTANT BRUT EN €</b>	<b>FRAIS DE MISSION</b>
BERTAND Alain	conseiller municipal	adjoint	2974,14	
BLUMET Fabrice	conseiller municipal	adjoint	8092,61	
DEFILIPPI Annalisa	conseiller municipal	délégué	1633,52	
FORTE Gilles	conseiller municipal	adjoint	8092,61	
GIOANETTI Emmanuelle	conseiller municipal	adjoint	8092,61	
IMBAULT-HUART Valérie	conseiller municipal	adjoint	5118,47	
SACLIER Valérie	conseiller municipal	adjoint	5118,47	
SEYSSEL Valérie	conseiller municipal	délégué	1197,94	
SOCQUET-CLERC Rolland	conseiller municipal	adjoint	8092,61	
VENTURINI Martine	conseiller municipal	Maire	22375,01	540,55